

COMMUNE DE FRASNE LE CHATEAU
COMPTE RENDU Réunion du conseil Municipal

Séance du 13 Janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Absents : 1

Par procurations : 1

Date de convocation : 08/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Claude SPRINGAUX, Maire.

Etaient présents : Didier BOITEUX, Marie GRENIER, Fernando OLIVEIRA, Carole RAFFIN, Claude SPRINGAUX, Cyril TOUSSAINT, Jean-Baptiste FAGON,

Procurations : Bertrand NORMAND à Didier BOITEUX

Absents : Éric PIDANCET

M. Cyril TOUSSAINT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour concernant 3 conventions qu'il convient de renouveler :

- *Convention de mise à disposition de l'agent technique à la commune de Vaux le Moncelot à compter du 1^{er} janvier 2026*
- *Convention de mise à disposition de l'agent technique au Syndicat Intercommunal Frasne le Château / Vaux le Moncelot à compter du 1^{er} janvier 2026*
- *Convention avec le Département de Haute Saône pour les travaux de la rue Saint Joseph*

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

1) Renouvellement Convention de mise à disposition de l'agent technique à la commune de Vaux le Moncelot

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition de notre adjoint technique, qui est arrivée à son terme au 31/12/2025 ; afin qu'il puisse s'occuper de l'entretien des espaces verts de la Commune de Vaux le Moncelot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention de mise à disposition de notre adjoint technique à la commune de Vaux le Moncelot à raison d'une participation de 250 euros par jour (matériel compris).
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention et tout autre document s'y rapportant

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

2) Renouvellement Convention de mise à disposition de l'agent technique au Syndicat Intercommunal Frasne le Château / Vaux le Moncelot

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition de notre adjoint technique, qui est arrivée à son terme au 31/12/2025 ; afin qu'il puisse s'occuper de l'entretien des espaces verts incombant au Syndicat Frasne le Château / Vaux le Moncelot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler la convention de mise à disposition de notre adjoint technique au Syndicat Intercommunal Frasne le Château / Vaux le Moncelot mais en mettant en place un forfait annuel d'un montant de 1800 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention et tout autre document s'y rapportant

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

3) Autorisation virements de crédit

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Permettant à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, avant l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'avant le vote du Budget, soit après les élections municipal de mars 2026, certaines dépenses d'investissement devront être réglées, puisque prévues au budget 2025, engagées mais non facturée avant le 31/12/2025.

Ces dépenses sont l'achat de barrières de chantier, de matériaux pour le bardage du Hangar communal, mais aussi l'achat du terrain des Sœurs et du hangar de Monsieur OUDIN. **Malheureusement, le total de ces dépenses est supérieur au quart des crédits ouvert en 2025.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ne pouvant prendre la délibération concernant l'autorisation de virements de crédits, décide d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir des RAR (Reste à Réaliser) d'un montant total de 55 300 € répartis comme suit :

Compte 2111/21 : 2000 € pour l'achat du terrain des Sœurs

Compte 2132/21 : 50000 € pour l'achat du hangar de Monsieur Oudin, les frais de notaires et autres frais.

Compte 2132/21 : 3000 € pour l'achat de matériaux pour le bardage du Hangar communal à l'entreprise PRETOT Frères

Compte 2157/21 : 300 € pour l'achat de barrières de chantiers à 2D Concept Demougeot

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

4) Fongibilité des Crédits

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1414-2, L 1411-5 et L 2121-22, L 5217-10-6

Vu la délibération N° 2022/19 en date du 23 mars 2022 du Conseil Municipal approuvant le passage anticipé à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu l'avis favorable de Mme NUNES, responsable du Service de Gestion Comptable de Gray, pour le passage à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023.

Considérant que lors du Conseil Municipal du 23 mars 2022, la commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1^{er} janvier 2023, et que par ce biais la Commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces décisions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, sur l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette décision.
- Précise que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé des décisions lors de la plus proche séance de conseil.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

5) Projet Rifseep Agent Technique

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le Rifseep de l'agent technique dans les conditions suivantes :

- IFSE d'un montant de 390 € brut mensuel
- CIA d'un montant de 2000 € brut maximum, versé en décembre après l'entretien individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Qu'à compter de l'accord du CST du CDG70, l'agent technique se verra verser un IFSE mensuel de 390 € brut, et un CIA de 2000 € brut maximum, en décembre.
- De charger Monsieur le Maire de saisir le CST afin que cette décision soit mise en place dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté permettant d'appliquer cette décision

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

6) Prévisions Investissements 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les grandes lignes des dépenses d'investissement envisagées pour 2026 :

- Remplacement des 2 portes voutées vitrées de la salle du Cèdre pour un montant 11 250 € TTC (devis BRET Menuiserie)
- Etude de sol pour projet caserne pour un montant de 2040 € TTC (ECR Environnement)
- Travaux de voirie :
 - Bitume Rue de l'église : 11 152.80 € TTC (VELET Terrassement)
 - Route de Grachaux : 43 026.60 € TTC (VELET Terrassement)
 - Création de chicane au lotissement : 3228 € TTC (VELET Terrassement)
- Travaux de voirie Rue Saint Joseph :
 - Bordures et trottoirs côté droit en descendant la rue : 72 586.50 € TTC (VELET Terrassement)
 - Bordures et trottoirs côté gauche en descendant la rue : 47 250 € TTC (VELET Terrassement)

Monsieur le Maire précise qu'une subvention d'Aide Départementale de presque 7960 € sera accordée pour les trottoirs.

Il sera également possible de demander une amende de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de prévoir les dépenses d'investissement suivantes au budget 2026 :
 - Remplacement des 2 portes voutées vitrées de la salle du Cèdre
 - Etude de sol pour projet caserne pour un montant de 2040 € TTC (ECR Environnement)
 - Travaux de voirie :
 - Bitume Rue de l'église
 - Route de Grachaux
 - Création de chicane au lotissement
 - Travaux de voirie Rue Saint Joseph :
 - Bordures et trottoirs côté droit en descendant la rue
 - Bordures et trottoirs côté gauche en descendant la rue
- Précise que d'autres sociétés seront sollicitées pour obtenir des devis supplémentaires pour ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département de la Haute Saône, afin obtenir une subvention d'aide pour les bordures et trottoirs, ainsi que tout autre subvention comme l'amende de police afin de financer les différents travaux envisagés en 2026.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

7) Convention avec le Département de Haute Saône concernant les travaux d'aménagement de voirie Rue Saint Joseph

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de passer une convention avec le Département de la Haute Saône concernant les travaux d'aménagement de voirie de la Rue Saint Joseph.

En effet, s'agissant de travaux de sécurité de voirie, le département prendrait à sa charge une grande partie des travaux, et la commune n'aurait qu'à régler sa participation directement au département⁷⁰.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer la convention avec le Département de la Haute Saône dans le cadre des travaux de la Rue Saint Joseph, et tout autre document s'y rapportant.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

8) Questions et Informations Diverses